

**DEL 04.07.2014-078 : Renforcement du réseau d'eau potable – programme 2014**

Compte tenu de l'état du réseau d'eau potable, un programme de renforcement a été établi pour l'année 2014. Ce programme comprend Pont Glaères, la rue Jean Moulin et la rue du 8 mai. Compte tenu du montant et de la nature des travaux une procédure de passation de marché a été lancée conformément à l'article 146 du code des marchés publics (procédure adaptée pour les entités adjudicatrices).

Au terme de cette consultation et au vu des critères choisis, il apparaît que l'offre présentée par l'entreprise Traouen apparaît la mieux disante. Cette offre s'établit à 241 978 €HT. Réunie le 24 juin 2014, la commission n°6 (achats) a donné un avis favorable à l'attribution du marché à cette entreprise.

Vu le code des marchés publics et notamment son article 146

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21

**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Attribue** le marché de renforcement du réseau d'eau potable – programme 2014 à l'entreprise Traouen pour un montant de 241 978 €HT,

**Autorise** le maire à signer ce marché.

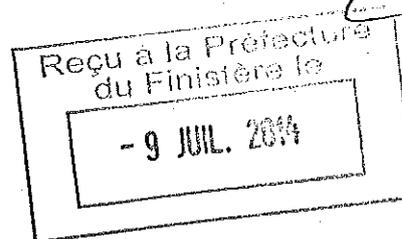
**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



YVES ANDRE.





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

#### Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

#### Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT,  
M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Christelle COUTHOUIS,  
Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à M. Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014.